

RETRAITE SPORTIVE SAINT-OUEN L'AUMONE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACTIVITE « PETANQUE »

Il a pour objet de définir les conditions d'organisation, d'encadrement et de sécurité de cette discipline.

Il vise à garantir la sécurité des adhérents, le bon déroulement des séances et le respect des règles collectives.

La pétanque à la Retraite Sportive est une activité ludique non compétitive qui permet de travailler l'adresse, la précision, la concentration, l'équilibre, la stratégie et l'esprit de jeu d'équipe. La pratique dépend des règles officielles qui sont consultables sur le site de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal ou bien auprès des animateurs.

L'animateur est l'organisateur de la séance : il est garant de la sécurité et du bon déroulement.

- L'activité se pratique au Stade Clamart à St Ouen l'Aumône, le *lundi et mercredi de 14h à 17h*. Si une alerte orange est déclarée et que la température excède 30 degrés, la séance est annulée. De même si la température est extrêmement basse. Durant les vacances scolaires, l'activité est suspendue.
- Les joueurs doivent porter des *chaussures totalement fermées*, doivent penser à *s'hydrater* et se *protéger du soleil* si nécessaire.

DEROULEMENT

- La *formation des équipes* est toujours conduite par les animateurs pour que le hasard soit de règle. En fonction du nombre de participants, les animateurs organisent les équipes en triplettes, fausses triplettes ou doublettes. Aucune remise en question n'est tolérée. Toutefois, en cas d'accord unanime des joueurs concernés, une permutation visant à équilibrer 2 équipes reste possible.
- Le 1^{er} tirage des équipes a lieu à 14h. Toute séance débute après le 1^{er} tirage des équipes par un *échauffement collectif*, voire des séries de lancers simples ou complexes en individuel ou à plusieurs. Puis, les jeux par équipes peuvent commencer. Les parties se jouent en 13 points. Une fois toutes les 1^{ères} parties finies, un nouveau tirage a lieu.
- Si un joueur est en retard, il doit attendre le 2^{ème} tirage des équipes pour pouvoir être intégré et jouer.
- Si un joueur doit partir avant la fin de la séance, il doit en avertir l'animateur.
- En fin de séance, il est recommandé de faire des étirements.

QUELQUES REGLES

- Il est interdit de traverser le terrain pendant le jeu, de gêner un joueur en action (gestes, déplacements, paroles...) ou de se positionner à moins de 2 mètres de ce joueur.
- Il est nécessaire d'annoncer sa venue à la séance dans le groupe « WhatsApp pétanque » dédié à cette activité pour que les animateurs puissent avoir une meilleure visibilité pour organiser la séance.
- Pour garantir une agréable séance de partage pour chacun, il est essentiel de respecter le moment de convivialité, d'accepter le niveau ou la « forme » de chaque joueur et d'adopter une attitude bienveillante, tolérante et non compétitive avec chacun.
- Il est essentiel de réserver le meilleur accueil possible aux nouveaux participants.

Tout adhérent qui ne respecterait pas les dispositions de ce règlement intérieur ou les consignes de l'animateur s'expose à une exclusion éventuelle et de ce fait exonère la responsabilité de l'animateur et de l'association la Retraite Sportive Saint-Ouen l'Aumône.

Ce règlement intérieur a été approuvé par le comité directeur en date du 19 juin 2026, et, s'impose donc à toutes et à tous.

L'Équipe d'animation de la Pétanque